



Dans ce numéro ...

Page 1 : Message du président –
Printemps/été

Page 2 : Les codes axés sur des objec-
tifs sont enfin publiés!

Page 3 : Projet pilote de formation sur
la nouvelle Partie 9

Page 4 : Le stand de l'ANABPN est
dévoilé à la conférence de l'AFOA

Page 5 : Biographies de membres de
l'ANABPN

Page 6 : Les inspecteurs de l'Ontario
appuient l'ANABPN et l'agrément

Page 6 : Un investissement qui rap-
porte au GCPA

Page 7 : Avec des yeux de lynx : le
logement

Page 8 : Avec des yeux de lynx : les
vides sanitaires

Page 8 : Dans notre prochain numéro

**Le Bulletin de l'ANABPN est publié
par l'Association nationale des
agents du bâtiment des premières
nations.**

Collaborateurs — Bud Jobin et
John Kiedrowski

Rédactrice en chef — Moira Farr

Production — taybridge.communications

Impression — Anishinabe Printing

**Faites parvenir vos demandes de
renseignements à :**

Helen Ward-Wakelin, secrétaire
ANABPN, 5717, Old Hwy #2,
Shannonville (Ontario) K0K 3A0
info@fnboa.ca / www.fnboa.ca

Toute reproduction, quelle qu'elle soit,
est interdite sans la permission écrite
de l'ANABPN. Nous remercions spéciale-
ment la Société canadienne d'hy-
pothèques et de logement, Ressources
naturelles Canada et Affaires indiennes
et du Nord Canada pour leur soutien
financier.

Message du président – Printemps/été

Pour bon nombre d'entre nous, le printemps est porteur de renouveau, au fur et à mesure que le sol commence à respirer et que les oiseaux construisent leurs nids. Nous nous affairons à étudier les nouveaux projets de construction et à évaluer les logements existants.

L'ANABPN continue de progresser, créant beaucoup de synergie avec ses partenaires et, bien sûr, avec les agents du bâtiment. Depuis notre dernier bulletin, l'ANABPN a monté un stand et a fait une présentation à la conférence sur l'habitation qui s'est tenue à Whitehorse, au Yukon. Nous avons également assuré un suivi auprès des personnes que nous avons rencontrées à notre stand de la conférence de l'AFOA, qui a eu lieu à Winnipeg en février.

L'ANABPN prend à cœur son mandat de formation. L'association a établi un partenariat avec le Humber College pour qu'il fournisse des cours d'inspection en ligne. Ces cours seront avantageux pour les personnes qui travaillent au nord du 60° ou encore dans des collectivités éloignées. L'ANABPN a révisé les cours de formation sur la Partie 9 afin de s'assurer que les exemples utilisés correspondent aux expériences réelles de logement dans nos collectivités. La formation sur la Partie 9 s'inscrit dans le cadre de l'entente qu'a conclue récemment l'ANABPN avec le ministère des Affaires municipales et du Logement de l'Ontario.

Sur le plan de l'agrément, plusieurs membres ont reçu leurs certificats. Le Conseil émet l'agrément pour les trois niveaux. Il est primordial de

poursuivre dans ce sens afin que les agents du bâtiment satisfassent aux exigences en matière de compétences et d'expérience.

Lors des réunions auxquelles nous participons, nous remarquons de plus en plus d'agents du bâtiment qui portent le logo de l'ANABPN. Nous sommes heureux de constater que les membres portent fièrement leurs chemises.

Dans le présent numéro, vous remarquerez que nous avons ajouté une section intitulée « Avec des yeux de lynx : le logement », dans laquelle nous discutons des solutions pratiques aux problèmes courants.

Félicitations à Jim Munroe qui est devenu membre du Comité permanent des maisons et petits bâtiments de la Commission canadienne des codes du bâtiment et de prévention des incendies (CCCBPI). La CCCBPI est responsable de la mise à jour et de la révision du Code national du bâtiment pour le compte du Conseil national de recherches. Le moment de joindre les rangs ne pouvait être mieux choisi, maintenant que la transition aux codes axés sur des objectifs est faite. Lisez notre brève introduction concernant les codes axés sur des objectifs et leurs répercussions sur les politiques en matière de logement communautaire.

C'est un dossier à suivre de près, étant donné que dans les numéros à venir, nous espérons être en mesure de fournir des interprétations pratiques sur les changements techniques apportés au Code et sur leurs applications.



Les codes axés sur des objectifs sont enfin publiés!

L'édition 2005 du Code national du bâtiment (CNB) du Canada est maintenant disponible. Tous se posent la question : Mais pourquoi avoir mis autant de temps?

S'il est vrai que les codes nationaux de construction du Canada ont été sans cesse améliorés au fil des ans, il faut également ajouter qu'ils sont aussi devenus fort complexes. Il existe maintenant un grand nombre de nouvelles technologies et méthodes destinées à répondre à la demande des propriétaires-occupants pour des produits plus éconergétiques et plus écologiques. C'est pourquoi, la CCCBPI a entrepris d'élaborer un système de codes axés sur des objectifs plus facile à comprendre et à mettre en oeuvre. Ces codes ont été publiés en septembre 2005.

Les utilisateurs actuels de la Partie 9 reconnaîtront le format et la mise en page, mais ils y trouveront des références supplémentaires qui donnent les grandes lignes des objectifs que vise l'application des codes et qui décrivent les fonctions que le bâtiment ou ses composants doivent accomplir avec succès. Le constructeur n'est plus lié par les dispositions du code qui l'obligeaient à satisfaire aux « exigences normatives »; il utilisera plutôt des « solutions acceptables » ou des « solutions de rechange ».

Les codes axés sur des objectifs favoriseront l'innovation chez les fabricants canadiens afin de satisfaire le public qui demande une meilleure sélection de produits.

La décision de passer aux codes axés sur des objectifs a retardé la mise à jour de l'édition 1995 du CNB et a exigé plus de 800 changements techniques. Mis à part l'ajout de mesures normatives pour les innovations récentes, telles que les coffrages isolants, le virage exigeait que chaque disposition satisfasse l'un des objectifs du Code du bâtiment.



SÉCURITÉ : sécurité incendie, sécurité structurale, sécurité-utilisation, résistance à l'intrusion et sécurité aux abords des chantiers

ACCESSIBILITÉ : parcours sans obstacles, installations sans obstacles

SANTÉ : conditions intérieures, salubrité, protection contre le bruit, limitations des vibrations et des fléchissements, confinement des matières dangereuses

PROTECTION DU BÂTIMENT CONTRE LE FEU ET LES DOMMAGES STRUCTURAUX : protection du bâtiment contre le feu, résistance structurale du bâtiment, protection des bâtiments voisins contre le feu, protection des bâtiments voisins contre les dommages structuraux

L'obligation d'aménager une porte pour une pièce contenant des toilettes a été retirée des nouveaux codes. Pourquoi? Si vous examinez les objectifs énumérés ci-dessus, une porte donnant sur les toilettes ne répond pas à l'un des objectifs et n'est donc plus exigée.

Il en va de même pour les fenêtres des chambres. En analysant les objectifs, nous constatons que le Code exige une fenêtre uniquement pour servir de deuxième moyen d'évacuation. Si une solution de rechange prévoit l'aménagement d'une trappe, la fenêtre n'est plus exigée, étant donné que les besoins en lumière artificielle et en ventilation mécanique sont comblés.

Le défi que doivent relever les constructeurs des Premières nations est d'utiliser les codes axés sur des objectifs afin d'élaborer des lignes de conduite et des pratiques en matière d'habitation qui soient à l'image des coutumes, traditions et valeurs locales. Il est important de rappeler aux lecteurs que le CNB ne constitue qu'une norme minimale qui ne saurait prendre en compte l'aveu même du

(Continue page 3)



(Continue page 2)

Centre canadien des codes, la réalité des conditions climatiques, géographiques et d'occupation rigoureuses auxquelles sont confrontées les collectivités rurales, éloignées et des Premières nations.

Les politiques sur le logement des Premières nations devraient se fonder sur un code, bien sûr, mais elles devraient aller plus loin et recommander de meilleures pratiques de construction et des matériaux plus adéquats. Les exigences minimales précisées dans les codes ne sont pas

nécessairement pertinentes et appropriées aux besoins de nos collectivités.

Les crédits alloués pour le logement sont actuellement disponibles à la seule condition qu'un code du bâtiment officiel, quelle qu'en soit la forme, soit adopté au terme d'une résolution du Conseil de bande. Si votre Première nation a adopté « l'édition la plus récente du Code national du bâtiment », cela signifie que le CNB 2005 est maintenant en vigueur dans votre collectivité.

Surveillez la venue des nouvelles

séances de formation prévues pour juin, avec l'arrivée de la version sur CD du Code.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

Commission canadienne des codes du bâtiment et de prévention des incendies

Centre canadien des codes
CNR du Canada
Ottawa (Ontario)
K1A 0R6
Tél. : (613) 993-9960
Télécopieur : (613) 952-4040
Courriel : codes@nrc-cnrc.gc.ca

Projet pilote de formation sur la nouvelle Partie 9

Toute personne qui a eu à lire des manuels techniques sait qu'ils sont souvent très arides et difficiles à lire. On doit parfois relire le manuel à plusieurs reprises afin de retenir et d'en comprendre la matière. Ce type de formation s'est avéré efficace uniquement pour un faible pourcentage d'individus. Cela pourrait expliquer pourquoi le taux d'échecs chez les apprenants adultes est élevé lorsqu'ils doivent suivre une formation technique.

L'apprentissage des adultes, nous le savons maintenant, devrait comporter d'autres aides de formation, telles que les méthodes visuelles (photos, objets, etc.), tactiles (être en mesure de tenir dans ses mains les objets) et expérientielles (faire quelque chose). En vertu de nos ententes de partenariat avec le ministère des Affaires municipales et du Logement (MAML), l'ANABPN a consenti avec fierté à fournir, pour les cours de formation sur la Partie 9, d'autres documents qui tiennent compte des besoins en logement et des besoins d'apprentissage des adultes des collectivités des Premières nations. Ces cours sont importants parce que l'ANABPN les rend obligatoires pour l'obtention d'un agrément national.

L'ANABPN a d'abord relevé de défi du cours sur la Partie 9 de l'OBC intitulé « L'enveloppe du bâtiment ». Ce cours de base d'une durée de cinq jours (37 heures) traite de l'examen des plans et des inspections de la structure de la maison et de l'enveloppe du bâtiment.

Ce cours comporte les éléments suivants : introduction à l'OBC; la maison en général; les difficultés auxquelles font face les inspecteurs en bâtiment; la lecture des plans; demande de permis de construire; les plans de situation; les semelles; les murs de fondation; les dalles de béton au sol; la construction de toits et de plafonds; la construction des planchers; la construction des murs; les autres composants structuraux. Au cours de cette semaine très exigeante, on s'attend à ce que les participants consacrent 80 heures supplémentaires à la préparation de l'examen final. L'adoption des codes axés sur des objectifs signifiait que l'équipe de projet devait compléter la matière fournie par l'OBC afin de tenir compte des changements. Un travail plutôt fastidieux, mais nous sommes fiers d'annoncer que nous avons maintenant établi le modèle qui répond aux besoins d'apprentissage des

(Continue page 4)



Le stand de l'ANABPN est dévoilé à la conférence nationale de l'Aboriginal Financial Officers Association

Cette année, la conférence annuelle de l'AFOA s'est tenue les 22 et 23 février à Winnipeg. Réunissant plus de 700 délégués de partout au Canada, cet événement se voulait la vitrine idéale pour faire connaître et promouvoir les visées de l'ANABPN quant à l'amélioration des compétences des ABPN grâce à l'agrément et au développement du potentiel. L'AFOA a pour buts d'améliorer les pratiques financières et les compétences en gestion des personnes responsables de l'administration des ressources des Autochtones. Le coprésident Bud Jobin et la représentante régionale Seeta Rocola se sont occupés du stand bénévolement. Un merci tout spécial à la SCHL et aux organisateurs de la conférence pour nous avoir aidés à monter et démonter le stand.

Ce stand contribuera grandement à accroître la visibilité de l'ANABPN et de ses buts. Des réservations pour le stand ont déjà été faites en vue de la Conférence sur le logement de Whitehorse les 2 et 3 mai, du Symposium sur le logement des Premières nations qui se tiendra en Saskatchewan les 19 et 20 avril, et du Symposium sur le logement des Premières nations et des Inuits des Prairies et des territoires, qui aura lieu du 18 au 20 septembre 2006 à Edmonton.

Lorsqu'il était à Winnipeg, le coprésident a rencontré les représentants de la SCHL Donna Burke et Jeff Rill, agents de ressources techniques, afin de proposer l'ANABPN comme source de programmes de



La représentante régionale de l'ANABPN, Seeta Rocola, et le coprésident de l'ANABPN, Bud Jobin

développement du potentiel.

Surveillez la venue de notre stand dans votre région. Rendez-nous visite et recevez le dernier numéro de notre bulletin et une affiche de l'ANABPN.

(Continue page 3)

adultes des Premières nations. Les révisions apportées au cours répondent aux besoins régionaux et mettent à jour la matière.

Le programme de formation conserve tous les exercices originaux ainsi que l'examen final tiré des manuels, mais la formation se donne en salle de classe au moyen d'aides visuelles, telles que des présentations Power Point, des photos et de vrais plans de maisons. Des activités ont également été ajoutées afin de permettre aux participants de mettre leurs nouvelles compétences à l'épreuve. La majorité des agents du bâtiment qui travaillent

aujourd'hui se sont joints à l'industrie dans le cadre d'une seconde carrière et ne disposaient pas d'options claires de perfectionnement professionnel. Cet effectif prenant de l'âge, la porte est ouverte aux jeunes qui veulent faire carrière à titre d'agent du bâtiment des Premières nations.

Un groupe de travail a été mis sur pied, et nous croyons qu'une séance pilote pourra être organisée en cette matière pour avril 2006. Ce cours s'ajoute au succès déjà remporté par les formations antérieures : introduction à l'inspection des logements existants, inspection des logements existants et le cours de formation intitulé « ÉnerGuide pour les maisons existantes ».



Biographies de membres de l'ANABPN

Douglas Odjick -
*Conseil Tribal de la
 Nation Algonquine
 Anishinabeg (CTNAA)*



Douglas est membre de la bande Kitigan Zibi Anishinabeg du sud-ouest du Québec. Il a commencé sa carrière après avoir reçu l'agrément à titre de menuisier et de technicien en génie de la construction. Il a occupé plusieurs postes dans le domaine de la construction, notamment chez un entrepreneur général, dans l'administration de logements communautaires et, maintenant, à titre de technicien en construction et en architecture pour le

CTNAA.

Les services techniques du conseil tribal s'occupent de l'inspection, de l'estimation, de la production des plans préliminaires des bâtiments de la

communauté, de la rédaction des cadres de référence d'appels d'offres pour sous-traiter des services professionnels et de construction.

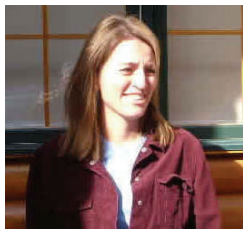
Douglas aime travailler, avec des personnes provenant de tous les limileux, à des projets de construction qui font la fierté de chaque collectivité.



Walter Mishibinjima - Inspecteur en bâtiment de la réserve indienne non cédée de Wikwemikong

Au cours des 34 dernières années, Walter a travaillé dans tous les domaines de l'habitation, tant à titre de manoeuvre et d'inspecteur que de gestionnaire de projet. Il offre aussi de la formation sur la série Mieux construire, le WETT et l'inspection de logements existants, et il a joué un rôle très important afin de garantir que les maisons sont construites conformément aux codes du bâtiment.

Walter a également créé le « Fostering Futures Fund », qui offre un appui financier aux enfants placés en famille d'accueil qui poursuivent des études collégiales ou universitaires. Pour recueillir des fonds, Walter fait une marche annuelle de 350 kilomètres de l'île Rabbit (île Manitoulin) à Sault Ste. Marie. Le voyage lui prend plusieurs jours. Au cours des 22 dernières années, Walter a accueilli des enfants chez lui et plus de 100 jeunes ont profité de sa bienveillance.



Helen Ward-Wakelin -
Inspectrice en bâtiment pour quinze (15) collectivités et services techniques des Premières nations pour le compte du Conseil des Micmacs du district de la Rive nord

Helen offre des services d'inspection pour tous les nouveaux projets de construction de logements en vertu de

l'article 95 et de l'article 10 en collaboration avec la SCHL et qui touchent les bandes continentales. Helen aide également à l'exécution du Programme d'aide à la remise en état des logements (PAREL) et effectue des inspections (portefeuille) sur les logements existants en application de l'article 95.

Helen est membre actif du Comité de liaison sur le logement dans les réserves qui consulte AINC, Santé Canada, la SCHL, l'APC et les représentants des Premières

nations sur des questions liées à l'habitation. Le comité met l'accent sur les problèmes de logement que connaissent les collectivités des Premières nations dans la région de l'Atlantique.

Mis à part les services d'inspection, elle est propriétaire de l'entreprise Craft N Grow, un centre de jardinage d'intérieur et d'extérieur et vend des ordinateurs et des objets d'artisanat Mik'Maq dans la Première nation d'Eel Ground, au Nouveau-Brunswick.



Les inspecteurs de l'Ontario appuient l'ANABPN et l'agrément

Le 30 janvier 2006, les inspecteurs des Premières nations ont tenu à Ottawa leur réunion annuelle sur l'Initiative des services d'inspection par des Autochtones (ISIA).

Lors de la réunion, les inspecteurs se sont demandés s'il fallait former une association ou appuyer l'Association nationale des agents du bâtiment des Premières nations dans son effort d'établir une section provinciale.

La majorité des inspecteurs ont voté pour la création d'une section l'ANABPN, préférant être agréés par le conseil d'agrément indépendant. La section

offrira aux inspecteurs d'excellentes possibilités de réseautage et de communication afin de discuter des questions liées à l'inspection des maisons avec des professionnels travaillant dans d'autres collectivités. Elle ouvrira également la porte à de meilleures possibilités de formation.

Au cours des prochains mois, la section travaillera à la mise sur pied d'un comité et collaborera avec ses partenaires et les intervenants afin de déterminer les besoins professionnels des inspecteurs. La section aidera notamment à la mise en oeuvre des politiques nationales d'agrément et d'accréditation, et à l'établissement des besoins de formation.

Un investissement qui rapporte au GCPA

Le groupe des services techniques du Grand conseil de Prince Albert (GCPA) vient tout juste de présenter une évaluation effectuée après les travaux de rénovation, dans le cadre du programme ÉnerGuide pour les maisons, pour une maison de LaRonge, en Saskatchewan. Le facteur R a été augmenté de 47 à 71 après que l'on ait ajouté de l'isolant dans le vide sous toit et le sous-sol et amélioré l'étanchéité à l'air. Les renouvellements d'air par heure ont été réduits de 6,14 à 2,35.

La bande recevra une subvention de 1 492 \$ ainsi qu'une somme équivalente accordée par SaskEnergy. Plus important encore, la consommation d'énergie a été réduite de 46,4 %, ce qui devrait avoir la même incidence sur la facture de chauffage des locaux.

Ce cas de réussite a été rendu possible en raison de la vision et du travail acharné des Services

techniques du GCPA, avec l'aide de l'ANABPN et l'appui de RNCan, de la SCHL et d'AINC. De plus, à la fin novembre, Vince Generaux du GCPA a donné, à Prince Albert, une séance de formation sur le programme ÉnerGuide pour les maisons, avec la collaboration de Ian Startup, formateur d'expérience pour ce programme. Environ 12 fournisseurs de services techniques des Premières nations, provenant de la Colombie-Britannique, de l'Alberta et de la Saskatchewan, ont participé à une formation de cinq jours sur le travail de conseiller en efficacité énergétique, qui comportait des séances en classe et neuf évaluations sur place de maisons dans le cadre du programme ÉnerGuide pour les maisons.



Avec des yeux de lynx : le logement



Quelles sont les causes de la croissance de champignons sur le bardage?

Cause : Pour être en mesure de décrire ce qui se produit, il faut comprendre les mécanismes de la science du bâtiment qui régissent les mouvements d'humidité. L'humidité se déplace par **gravité, capillarité, diffusion de la vapeur** ou encore par le **transport de l'humidité par l'air**. La photo montre une maison modulaire construite au milieu des années 90 dont les panneaux de bardage sont fixés directement au mur. L'humidité provoquée par la pluie coule sur le bardage (**gravité**) et pénètre dans le mur par les joints du bardage des murs extérieurs (**capillarité**). Le mastic de calfeutrage endommagé et l'absence de solins aux joints horizontaux ont aggravé le problème. Une fois que l'humidité a pénétré la surface du bardage, elle demeure emprisonnée, offrant ainsi une source d'humidité pour la prolifération de champignons. Lorsque qu'on a enlevé les panneaux, il n'était pas surprenant de constater que les cavités des murs intérieurs étaient également moisies.

Tiré de la série Mieux construire

La pluie et la neige peuvent pénétrer les parements d'un bâtiment lorsqu'il y a des ouvertures et lorsque la pression est suffisante pour pousser l'eau dans l'assemblage. Malgré les débords de toit plus larges et les projections en porte-à-faux, les murs sont tout de même mouillés lors d'orages accom-

pagnés de vents violents. Des solins et des produits d'étanchéité adéquats sont les premières lignes de défense contre l'infiltration de la pluie. Même du mastic de calfeutrage et des produits d'étanchéité de bonne qualité peuvent se fissurer au fil du temps, au fur et à mesure que les matériaux vieillissent et que les éléments du bâtiment travaillent. Avec le temps, l'eau s'infiltrera par les fissures. La protection du recouvrement des murs par une membrane étanche installée adéquatement (Tyvek, par exemple) est appelée **deuxième plan de protection** dans le CNB 2005.

Si les pressions exercées sont contrôlées et prévues lors de la conception, l'infiltration de la pluie peut être maîtrisée efficacement. Les principes de conception fondés sur les écrans pare-pluie peuvent empêcher l'eau de s'infiltrer par **capillarité, par gravité et en raison des différences de pression de l'air**. En aménageant une lame d'air derrière le bardage (ou le joint) et par l'ajout de ventilation, la pression d'air derrière le bardage peut être égale à celle exercée sur la surface du mur, ce qui élimine la force qui pousse l'humidité vers l'intérieur par les gradients de pression d'air.

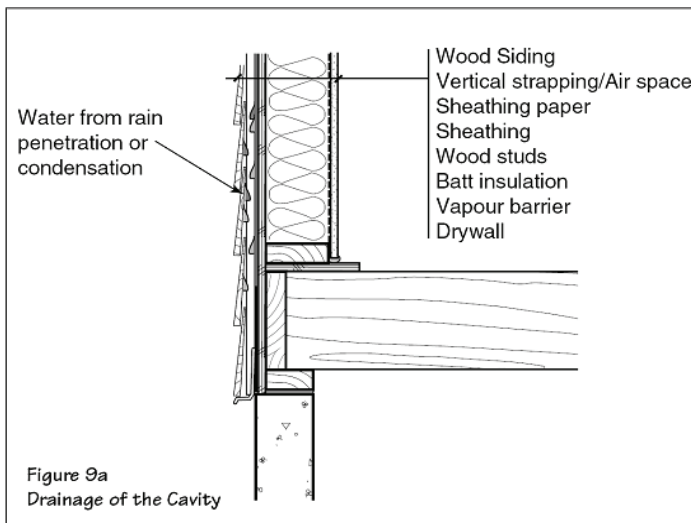
Le mur à écran pare-pluie simple

Le mur à écran pare-pluie simple comporte une couche extérieure de bardage ou de parement et un mur interne séparés par une lame d'air (figure 9a). Cette cavité doit être munie d'orifices en sa partie inférieure afin de permettre à l'humidité qui s'y accumule d'être évacuée. La lame d'air empêche également l'eau d'entrer dans le bâtiment par capillarité. L'édition 2005 du CNB considère cette cavité comme étant une **coupeure de capillarité**. Pour être efficace, l'écran pare-pluie doit comporter un **pare-air** intégré à l'enveloppe du bâtiment (soit sur la face intérieure du mur, soit comme composant du revêtement extérieur).

Un **écran pare-pluie simple** pourrait, par exemple, être constitué d'une cavité construite dans le mur à partir de fourrures verticales de 1 x 2 po et

(Continue page 8)

(Continue page 7)



d'un enduit résistant à l'humidité sur la face intérieure du parement. Un placage de brique en serait un exemple plus courant.

Le placage de brique est en effet pourvu d'une lame d'air (**coupure de capillarité**) avec de chapeaux ménagés au bas afin de laisser la condensation s'écouler hors de la lame d'air. Cette solution peut être acceptable dans les régions où les précipitations annuelles de pluie sont inférieures à 60 pouces. Toutefois, la science du bâtiment tient également compte des mouvements occasionnés par la pression d'air (**l'air se déplace d'une zone de pression élevée vers une zone de basse pression**), ce qui entraîne des mouvements d'humidité incontrôlés. Si votre région reçoit plus de 60 pouces de pluie annuellement, songez à installer des **écrans pare-pluie à pression équilibrée**.

Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez le Point en recherche de la SCHL intitulé Les murs à écran pare-pluie (no de commande 70139) qui précise les différences entre **l'écran pare-pluie simple et l'écran pare-pluie à pression équilibrée**.

Avec des yeux de lynx : les vides sanitaires

Les vides sanitaires en terre avec événements ouverts sont à l'image des anciennes caves.

Les vides sanitaires constituent une option courante pour les fondations dans les collectivités des Premières Nations. En réduisant la hauteur des murs de la fondation, on peut diminuer les coûts des travaux d'excavation et des matériaux. Dans le même ordre d'idées, en réalisant des surfaces moins grandes, donc moins exposées, et en réduisant le volume d'air à chauffer, on fait en sorte que les vides sanitaires contribuent à abaisser les coûts de chauffage tout en offrant un accès à des aires d'entreposage protégées.

Dans le passé, on pensait que les vides sanitaires permettaient d'économiser l'argent des subventions. Or, les occupants les trouvaient humides et odorants, et les maisons devaient souvent être remplacées prématurément. Les vides sanitaires peuvent être conçus et construits de manière à ce que l'air qui s'y trouve soit chauffé ou non. En règle générale, les vides sanitaires chauffés donneront un meilleur rendement que les vides sanitaires non chauffés. Aujourd'hui, nous envisageons la maison comme un système, et nous nous servons des principes de la science du bâtiment pour concevoir et choisir les fondations.

Dans notre prochain numéro ...

- Découvrez de quelle manière votre vide sanitaire agit sur la qualité de l'air intérieur et votre santé.
- D'autres renseignements sur les nouveaux codes axés sur des objectifs.
- Nous continuerons à souligner le travail exceptionnel de membres de l'ANABPN.
- Nous publierons les résultats de l'examen des demandes d'agrément effectué par le Conseil d'agrément.